

Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la possibilité de déposer devant l'Assemblée nationale une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution et je vous en remercie.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles vous êtes confrontés chaque jour, en particulier dans nos territoires ruraux.

L'incompréhension face à ce pouvoir exécutif, qui reste sourd à ces problèmes, est légitime et le ras-le-bol fiscal est réel.

Soyez assurés que mon groupe parlementaire s'est mobilisé pour défendre vos intérêts, pour cesser ce matraquage fiscal.

Concernant l'article 68, il ne peut être utilisé pour sanctionner un projet ou un programme politique. Il ne peut l'être que lorsque l'institution même de la présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour défendre vos intérêts.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.